

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

RELATIF A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE PARIS TERRES D'ENVOL

Par délibération n°133 le 06 juillet 2026 puis par arrêté n°061 le 26 août 2026 de l'EPT Paris Terres d'Envol a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi.

Les modifications projetées dans le cadre de cette procédure visent à corriger les erreurs matérielles constatées depuis l'approbation du PLUi et à intégrer, à l'échelle communale, certains ajustements ponctuels consistant principalement en des précisions de zonage ainsi qu'en des modifications mineures des règlements écrits ou graphiques.

La mise à disposition du projet de modification se déroulera du :

28 septembre 2026 au 28 octobre 2026 inclus

Le dossier de modification simplifiée, comprenant notamment le bilan de la concertation, le projet de modification, la notice explicative comprenant l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, sera mis à la disposition du public :

- Au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol, situé 50 allée des Impressionnistes, 93420 Villepinte, pendant les horaires d'ouverture habituels.
- Dans les locaux administratifs des huit communes du territoire pendant les horaires d'ouverture habituels.
- Sur les sites internet de l'EPT Paris Terres d'Envol : www.paristerresdenvol.fr et des communes.

Des registres permettant à chacun de déposer ses observations et propositions seront mis à disposition :

- Au siège administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol, ainsi que dans les locaux administratifs des huit communes, aux horaires d'ouverture habituels d'ouverture.

Les observations pourront également être envoyées par e-mail via l'adresse numérique suivante : modification.simplifiee.n1.plui@paristde.fr

A l'issue de la mise à disposition du public, le Conseil de territoire de Paris Terres d'Envol approuvera le bilan de cette mise à disposition et le dossier de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des avis des personnes publiques consultées.

Les informations relatives à ce dossier et à cette procédure peuvent être demandées auprès du Service Planification urbaine à l'adresse suivante : planification@paristde.fr